



PB/EM – N° 2023/085

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216901009-20231205-2023_085-DE

**VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

Publiée sur le site internet de la Commune le : 12 décembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 22

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Madame Isabelle CITTADINO

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – VERD – FAVRE - BOSGIRAUD da PASSANO - BERMOND – EMERY – BENATMANE - SABRAN-LACROIX GAREL - BAILLY – MOCHET - RANCHIN - ALLARD-BRETON - SANLAVILLE DIGIER - BARTHELEMY –

Membres absents excusés : Mme TABERLET : pouvoir remis à Mme MERCIER – Mme MERLE : pouvoir remis à Mme BILLAUD Mme TEOLI : pouvoir remis à Mme FAVRE – M. MARCHETTI : pouvoir remis à Mme SANLAVILLE – M. OUANICH : pouvoir remis à Mme BARTHELEMY M. JACQUET : pouvoir remis à M. VERD – Mme VERILHAC : pouvoir remis à Mme FREYER -

Objet : Ouverture de crédits pour le Budget principal 2024

Le Budget Primitif 2024 de la Commune d'Irigny sera présenté au vote du Conseil Municipal en mars prochain.

Jusqu'à ce vote, en vertu des dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'IRIGNY
7 AV. DE BEZANGE
CS 80002
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50
FAX 04 72 30 50 59

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire sans indication de nom

www.irigny.fr
e-mail : mairie@irigny.fr

329

Cette ouverture de crédits s'ajoute aux reports de crédits d'investissement 2023 (dépenses d'investissement engagées mais non mandatées sur 2023).

Pour ne pas altérer le bon fonctionnement de la Commune et faire face aux besoins en la matière, je vous propose d'ouvrir des crédits budgétaires d'investissement pour le Budget Principal, à hauteur de 1 445 000 € représentant 20 % des crédits ouverts en 2023, hors crédits afférents au remboursement de la dette.

L'affectation de ces crédits s'effectue comme suit :

Chapitre	Montant
20	260 000,00 €
21	510 000,00 €
23	675 000,00 €
Total	1 445 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DU MAIRE

APRES AVIS DE LA COMMISSION URBANISME, ECOLOGIE URBAINE, ECONOMIES D'ENERGIE, ECLAIRAGE PUBLIC ET GESTION FINANCIERE

APRES EN AVOIR DELIBERE

PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS

AUTORISE l'ouverture de crédits d'investissement 2024 sur le Budget Principal telle que présentée ci-dessus, avant le vote du Budget Primitif.

DIT que ces crédits seront intégrés au Budget Principal de l'exercice 2024.